

F. REIDE, 10, rue de Solférino C.C.P.: Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10 Tél.: 783-21-38

Bulletin

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs du Centre National de la Recherche Scientifique

Bulletin mensuel nº 766;

SOMMAIRE

Mai 1965

I - Nos revendications

II - Les retraites complémentaires

III - Action au C.E.S.

IV - Pour la Paix au Viet-Nam

V - Le 35ème Congrès de la C.G.T.

VI - Information M.G.E.N

NOS REVENDICATIONS

Notre Conseil National du 11 Mai a fait le point sur nos revendications et a défini les propositions d'action à faire aux autres organisations syndicales

LES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les Finances étant en possession du projet depuis le 9 AVRIL (et non pas depuis le 9 mars comme indiqué dans notre dernier Bulletin), nous devons exiger une entrevue avec le responsable de l'examen de ces textes au Budget : M. NOUVEL.

Nous demandons que cette entrevue soit accordée avant la fin mai et qu'une Assemblée Générale du personnel, début juin en rende compte, ou, dans le cas ou l'entrevue n'aurait pas été accordée, décide de l'action à mener.

Il est nécessaire que l'activité intersyndicale et l'action du personnel s'intensifie afin qu'avant la période des vacances <u>les Finances aient pris position sur le projet présenté par l'Education Nationale.</u>

LA SUITE DU 31 MARS

Notre Conseil National a mis l'accent sur la nécessité d'actions importantes et spectaculaires pour juin.

Cette position très fermement définie par le Conseil National a été apportée par notre organisation dans la réunion intersyndicale du 14 Mai au cours de laquelle les organisations syndicales de chercheurs, techniciens et administratifs du CNRS, de l'INRA et de l'INSERM ont examiné, dans la perspective de la préparation en juin du Budget 1966, l'organisation d'actions.

Les décisions définitives seront prises au cours de la prochaine réunion fixée au 25 mai.

Des documents sur les besoins en crédits et en effectifs des divers organismes de recherche et sur les prévisions du Vème plan (dont 1966 va stre la première année), pour ces organismes, sont en cours d'élaboration.

LES RETRAITES COMPLEMENTAIRES

L'ensemble des représentants du personnel élus aux conseils d'administration de nos deux caisses de retraites complémentaires ont organisé une réunion d'informa-

tion le 12 mai 1965 pour l'ensemble des cotisants de la région parisienne.

Il est bon de rappeler ce que sont les conseils d'administration de l'IGRANTE et de l'IPACTE; ces deux systèmes de retraites ont une gestion administrative memblable. Leur composition paritaire de douze membres comprend six membres élus par le personnel. Lors des dernières élections pour l'IGRANTE, la liste GGT a recueilli de nombreuses voix, et nos camarades TRUCKENBOLTZ (Institut National de la Recherche Agronomique) et BERTIN (CNRS) ont été élus respectivement administrateur et administrateur suppléant.

Ces conseils d'administration ne sont que des gestionnaires chargés d'appliquer des textes. En ce qui concerne le fonctionnement et l'efficacité des régimes, ils ne peuvent qu'émettre des voeux pour les améliorer. Ce thème a d'ailleurs été l'introduction de la réunion, mais si les membres élus peuvent, par leur compétence technique, proposer des améliorations à ces régimes de retraites, ils ne peuvent en aucun cas se substituer aux syndicats et organiser l'action pour les défendre.

Après les exposés techniques sur les deux régimes de retraites et sur lesquels nous ne reviendrons pas, on nous a communiqué une série de propositions devant améliorer ces régimes, à savoir :

- Relèvement des taux de cotisations pour l'IGRANTE actuellement 2,5%; taux demandé 4% (taux existant à l'UNIRS) pour l'IPACTE, actuellement 9%, taux demandé 12% (taux moyen des caisses de
- Points gratuits en cas de longue maladie
- Pension à 60 ans sans coefficient de réduction
- Reversion de la pension sur le conjoint survivant sans question de sexe avec un taux de reversion au moins égal à 60%.
- Suppression de la règle des dix ans d'ancienneté pour avoir droit à une pension.
- Attribution de points gratuits pour les années antérieures à la date de création (1951 pour l'IPACTE et 1960 pour l'ICRANTE).

Ces revendications ont été déposées au Ministère des Finances par les représentants élus aux Conseils d'administration des caisses IGRANTE et IPACTE, au cours d'une entrevue demandée à cet effet.

Le Ministère des Finances reconnaît en partie le bien fondé de ces revendications mais oppose de nombreux arguments quant à l'application éventuelle des mesures proposées.

Dans cette affaire, les représentants du personnel ont fait tout ce qu'il leur était possible de faire, et ces discussions ne pourront aboutir que si les Finances sentent derrière ces demandes la pression du personnel. Pour cela, une campagne de masse est organisée, dont cette assemblée de la région parisienne est l'ouverture, d'autres réunions vont suivre en province.

Les motions votées lors de ces assemblées seront déposées au ministère des Finances et viendront appuyer les demandes d'amélioration de nos régimes de retraites complémentaires.

Il importe que cet effort soit poursuivi et même intensifié, et que des actions concertées soient organisées par les syndicats si nous voulons que les régimes de retraites complémentaires IPACTE et IGRANTE soient améliorés suivant nos propositions.

INFORMATION: La valeur du point IPACTE et IGRANTE est officiellement porté à 0,285 f. pour le ler semestre 1965.

ACTION .AU . C.E.S.

A l'initiative de la section C.E.S. de notre syndicat, un arrêt de travail d'une demie-heure a eu lieu le 7 avril dernier, au Centre d'Etudes Sociologiques, pour protester contre le développement inquié tant des recherches financées par des crédits non CNRS et contre l'insécurité et l'instabilité du personnel employé sur ces mêmes crédits. A côté de 43 techniciens CNRS du centre, on compte actuellement 35 personnes payées sur crédits non CNRS.

Une motion a été proposée à l'ensemble du personnel travaillant au CES (chercheurs, techniciens, administratifs, vacataires) et signée par la presque totalité

de ceux qui se trouvaient au Centre.

Cette motion rappelle que "le CNRS est le seul organisme capable d'assumer la coordination, la continuité et l'indépendance de la Recherche".

Cette motion réclame :

- que le personnel payé sur crédits non CNRS soit intégré dans le cadre du CNRS,

- que, dans un premier temps et pour préparer cette intégration, des possibilités en postes et crédits soient offertes au CES pour assurer la poursuite des recherches entreprises.

Une délégation a été reçue par Monsieur NAVILLE, sous-directeur du CES, qui a bien voulu se charger de transmettre cette motion à Monsieur MONDEIG, directeur pour les Sciences Humaines au CNRS.

Le bureau de la section du syndicat national des chercheurs scientifiques a soutenu ces revendications dans une lettre adressée à la section des techniciens.

L'action entreprise ne doit pas en rester là, ni surtout se limiter au Centre d'Etudes Sociologiques. D'autres actions ont déjà eu lieu dans d'autres laboratoires. Il n'est sans doute pas impossible d'envisager un mouvement d'ensemble dans les semaines qui viennent.

POUR LA PAIX AU VIET - NAM

Au 35ème Congrès Confédéral de la C.G.T., deux mots d'ordre ornaient le mur de la salle, derrière la tribune : "Unité pour le succès des revendications, pour faire échec au patronat et au pouvoir, pour une démocratie digne de ce nom"; "Halte à l'agression impérialiste. Paix au Viet-Nam".

Car il est vrai que les travailleurs ne peuvent séparer la lutte pour l'amélioration de leurs conditions de vie d'avec la défense de la paix et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Les évènements de la dernière période au Viet-Nam rendent de plus en plus évidente la vanité des tentatives des Etats-Unis de s'opposer par une guerre, chaque jour plus barbare, à l'indépendance du sud Viet-Nam. Ces évènements, de même que l'intervention contre le peuple de la République Dominicaine illustrent la politique d'agression de l'impérialisme américain. Aucune voix ne doit manquer pour protester contre cette politique.

Comme les y appelle la CGT dans le rapport présenté au 35ème Congrès, les travailleurs de France multiplient leurs protestations, manifestations et actions pour que cesse la guerre au Viet-Nam, pour obliger le gouvernement des Etats-Unis à respecter les accords de Genève et laisser le peuple Vietnamien régler librement ses propres affaires.

Nous devons demander au Gouvernement français de reconnaître la République démocratique du Viet-Nam, d'intervenir pour faire cesser l'agression américaine. Le Congrès appelle "les organisations et militants de la CGT à prendre toutes initiatives pour élever les actions et la solidarité au niveau des exigences de la situation... à contribuer aux succès des initiatives allant dans le même sens et notamment, à la réussite de la semaine internationale d'action organisée du 23 au 30 mai à l'initiative du Conseil Mondial de la Paix"!

LE 35ème CONGRES DE LA C.G.T.

Du 16 au 21 mai 1965 s'est tenu le 35ème Congrès National de la CGT, à Ivry.
1.940.000 adhérents à la C.G.T. (10% de plus que lcrs du dernier Congrès en
1963), représentés par 1418 délégués, dont 227 femmes, 161 jeunes de moins de 25
ans, 172 ingénieurs, cadres et techniciens (méyenne d'âge 37ans 1/2, la plus basse
jamais enregistrée) prouvent que, avec ses 70ans, la CGT poursuit sa marche en avail.

Les travaux ont porté particulièrement sur les importants problèmes des jeunes, des femmes, des ingénieurs, cadres et techniciens, des travailleurs immigrés et ont porté sur toutes les revendications, particulièrement : salaires, diminution du temps de travail, avancement de l'âge de la retraite, allègement de la fiscalité, exercice des droits syndicaux.

Le Congrès a longuement évoqué l'aspiration des travailleurs à l'unité syndicale sur les bases de la lutte contre le profit capitaliste et de la lutte dontre la domination de l'Etat par les intérêts des grandes sociétés industrielles et des banques d'affaires.

Nous reviendrons sur les travaux du 35ème Congrès auquel notre syndicat était représenté par 3 délégués. Une intervention sur la Recherche Scientifique, présentée par CHANCONIE, et le dépôt de trois amendements aux résolutions, dont deux ont été retenus, ont été la contribution de notre organisation.

JUSQU'AU 30 JUIN 1965, VOUS ET VOTRE CONJOINT POUVEZ ADHERER A LA M.G.E.N

CERTAINS camarades - ou leur conjoint - ont négligé d'adhérer à la Mutuelle Générale de l'Education Nationale, ou bien leur demande d'admission, faite après les délais statutaires, avait été refusée.

Exceptionnellement - et ce jusqu'au 30 juin 1965 - les fonctionnaires titulaires, auxiliaires, contractuels de l'Education Nationale âgés de moins de 55 ans au ler Juillet 1965 peuvent déposer leur demande d'admission - pour eux et leur conjoint - auprès de la section départementale (1) M.G.E.N.

Jusqu'à la même date, les fonctionnaires déjà adhérents peuvent demander l'admission de leur conjoint.

Un DROIT D'ADMISSION TARDIVE sera réclamé à ces fonctionnaires, droit atteignant au maximum trois fois le montant de la catégorie mutualiste pour laquelle l'admission est demandée : membre participant, conjoint assuré social, conjoint non assuré social.

(1) Demander l'adresse de cette section à un mutualiste ou au service administratif de votre établissement.